

VILLE DE SARTROUVILLE

ENQUETE PUBLIQUE DE DECLASSEMENT ANTICIPE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES CADASTREES SECTION AE NUMEROS 373, 348P, 352P, 353 ET 360P SISES 2 RUE MARTIN LUTHER KING A SARTROUVILLE

Par arrêté n° A-2024-0264 du 11 avril 2024, le Maire de SARTROUVILLE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique de déclassement anticipé des parcelles cadastrées section AE numéros 373, 348p, 352p, 353, 360p, sises au cadastre 2 rue Martin Luther King à Sartrouville, et d'une contenance cadastrale respective de 8m², 171m² dont 12m² environ à détacher, 110m² dont 44m² environ à détacher, 29m² et 6.437m² dont 98m² environ à détacher, dans les formes prescrites par les articles R.141-4 à R.141-9 du Code de la voirie routière, en vue de permettre leur cession.

A cet effet, Monsieur GENESCO, consultant en environnement
a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera au Centre Technique Municipal (CTM), 90 rue de la Garenne à Sartrouville, du Lundi 6 mai 2024 (9h00) au Mardi 21 mai 2024 (17H00) aux jours et heures suivants :

- Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf jours fériés)

Le Commissaire-enquêteur recevra le public au Centre Technique Municipal :

- Le Lundi 6 mai 2024, de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête – 1^{ère} permanence)
- Le Jeudi 16 mai 2024, de 14h00 à 17h00 (2^{ème} permanence)

Le dossier d'enquête est consultable au CTM ou sur le site internet de la Ville (www.sartrouville.fr), rubrique Vivre à sartrouville / Urbanisme / Enquêtes publiques et concertations.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet présenté pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé au CTM, ou bien :

- par courriel, à l'attention personnelle du Commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : enquetepublique.tours17et18@ville-sartrouville.fr,
- ou par courrier à l'adresse suivante : Monsieur GENESCO, Commissaire-enquêteur – Hôtel de Ville – 2 rue Buffon – BP 275 – 78506 SARTROUVILLE CEDEX.

Dans un délai maximum de trente (30) jours à l'expiration de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un délai d'un an au Centre Technique Municipal et sur le site internet de la ville de Sartrouville.

Le Maire de Sartrouville,
Pierre FOND